

*Pour chacune des instances nationales, trouvez les noms des personnes responsables en communiquant avec certains organismes ou en naviguant sur Internet*

---

- a. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ministre : \_\_\_\_\_

- b. Direction générale de la santé publique (DGSP)

Directeur ou directrice : \_\_\_\_\_

- c. Direction de la prévention clinique, de la santé dentaire et des dépistages

Directeur ou directrice : \_\_\_\_\_

Dentiste-conseil en chef : \_\_\_\_\_

- d. Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ)

Directeur ou directrice : \_\_\_\_\_

Dentiste : \_\_\_\_\_

#### **2.4.1.2 Niveau régional**

Les CISSS et les CIUSSS ont aussi leur Direction régionale de santé publique (DRSP). Chaque Direction compte parmi ses rangs un dentiste-conseil, à qui revient la responsabilité d'élaborer le PAR de santé dentaire et de s'assurer de mettre en place un ensemble d'interventions de base communes à toutes les régions du territoire. Dans les grandes régions, un dentiste responsable et plusieurs dentistes-conseils peuvent, par exemple, occuper une fonction de chercheur ou être chargés de certains dossiers portant sur la fluoruration de l'eau de consommation des municipalités, la supervision des activités de scellement de puits et fissures des dents ou autres. Les dentistes-conseils ont aussi comme mandat d'effectuer les examens dans le cadre d'une étude épidémiologique.

C'est finalement dans les missions CLSC des RLS que sont appliquées dans leur ensemble les orientations en santé dentaire. Plus de 300 hygiénistes dentaires en santé publique, réparties dans toutes les régions du Québec, sont responsables de la mise en application de leur PAR. Nous verrons dans les chapitres subséquents quelles sont leurs tâches précises et comment elles les accomplissent.